SYDED Lot
pour un développement durable

2013

RAPPORT ANNUEL

EAUX NATURELLES

Compétence connaissance & assistance à la gestion des eaux naturelles

Le mot du Président

Le contexte économique global très tendu de l'année 2013 a entraîné inévitablement des conséquences défavorables pour le SYDED (baisse des prix de reprise des matériaux, hausse des coûts des énergies et des transports). Malgré cela, les diverses missions proposées aux collectivités adhérentes ont pu être poursuivies et même enrichies.

Ainsi, dans le domaine du **Traitement des Déchets**, l'engagement en faveur de la valorisation et la réduction n'a pas été relâché, bien au contraire. Grâce notamment à l'élargissement des consignes de tri des emballages en plastique, les quantités recyclées ont encore augmenté, ce qui a conduit les élus à opter pour la poursuite de cette expérimentation en la généralisant à l'ensemble du territoire en 2014.

De même, les actions de réduction des déchets ont été renforcées par le développement notable du compostage collectif dans les écoles, les collèges, les EHPAD, etc.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la construction et la mise en service de deux nouveaux réseaux de chaleur à Thégra et Cahors, ce dernier étant le plus important réalisé à ce jour par le SYDED. Comme prévu, des études pour l'opération de densification des réseaux existants ont été lancées, en complément de celles consacrées aux futurs projets.

Cette année, le poids de l'activité **Eau Potable** s'est sensiblement amplifié. Outre l'augmentation significative des missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, cette évolution s'explique par la prise en charge de l'assistance aux collectivités pour la gestion des services publics.

En parallèle, les travaux pour la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable se sont poursuivis pour une finalisation prévue à l'automne 2014.

En matière d'**Assainissement** aussi, l'éventail des missions s'est élargi par le démarrage progressif de l'assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif, permettant de prendre le relais de l'appui apporté jusqu'alors par les services de l'état.

Le travail mené pour l'harmonisation de la gestion des services publics d'assainissement non collectifs s'est concrétisé par l'adoption d'un règlement départemental des SPANC.

Quant à l'activité **Eaux Naturelles**, sur le volet de la connaissance, les pratiques de prélèvement ont été consolidées dans une démarche qualité pilotée par l'Agence de l'eau, alors qu'en termes d'assistance à la gestion des eaux de baignade, de nouveaux outils informatiques, créés en interne, contribuent désormais à une meilleure information du public et des responsables des sites de baignade.

Par ailleurs, pour ce qui concerne ces dernières activités, Eau Potable, Assainissement et Eaux Naturelles, je tiens à noter la signature d'un accord-cadre avec l'Agence de l'eau et le Conseil général, pour une durée de 6 ans (2013-2018), acte qui formalise notre volonté commune d'œuvrer pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'ensemble de ces réalisations démontre une fois de plus la pertinence d'une organisation à l'échelle départementale sur un territoire à prédominance rurale. Il est le résultat de l'implication des élus et du personnel qui, engagés dans une démarche d'amélioration continue, s'efforcent d'offrir un service public de qualité au meilleur prix.

Bernard CHOULET

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot 4
- Forme juridique 4
- Compétences 4
- Adhérents 4
- Organisation 5
- Moyens humains 6
- Moyens matériels 7
- Bilan financier global 8

Faits marquants 9

EAUX NATURELLES

Avant-propos 12

Connaissance des eaux naturelles 13
- Principe et étendue de la compétence 13
- Contexte 13
- Adhésions 15
- Bilan des interventions de base 16
- Bilan des Interventions spécifiques 18
- Projets 18

Assistance à la gestion des eaux de baignade 19
- Principe de étendue de la compétence 19
- Contexte 19
- Adhésions 20
- Bilan de l'assistance à la gestion des eaux de baignades 21
- Bilan inf'eau loisirs 23
- Projets 23

Bilan financier 24

En savoir PLUS...

Actions de communication 28
- Pour les scolaires 28
- Pour les élus locaux 28
- Pour le grand public 29

Prévention des risques 30
- Santé – sécurité : la prévention 30
- Environnement : la maîtrise des impacts 30

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

Traitement des déchets ménagers et assimilés :
- Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
- Traitement des déchets non valorisables
- Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois

Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :
- Réalisation de réseaux de chaleur
- Gestion des réseaux de chaleur
- Développement des énergies renouvelables

Production de l'eau potable :
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
- Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production

Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
- Prise en charge du transport des boues et de leur traitement

Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :
- Suivi de la qualité des milieux aquatiques
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
12 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	**13 collectivités** pour la gestion de réseaux de chaleur	**64 collectivités** chargées de la gestion de l'eau potable	**139 collectivités** chargées de l'assainissement des eaux usées	**24 collectivités** chargées de la gestion des eaux naturelles
340 communes du Lot + 2 de l'Aveyron	11 réseaux 821 abonnées	3 stations de pompage 118 missions de suivi	Adhérents : 17 "ANC", 122 "AC", 89 "Boues"	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

179 760 habitants (pop. municipale INSEE 2013).
201 415 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :
- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.

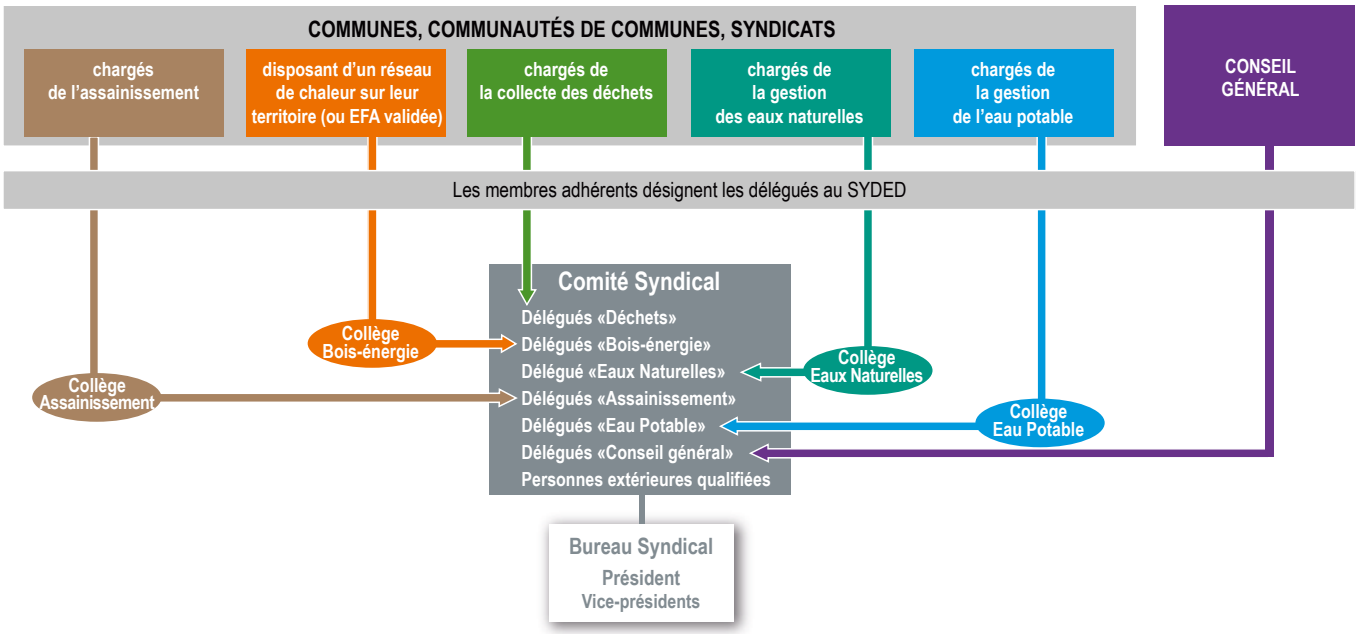

LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

MOYENS HUMAINS

Effectif total au 31/12/2013 : 272 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour 659 habitants

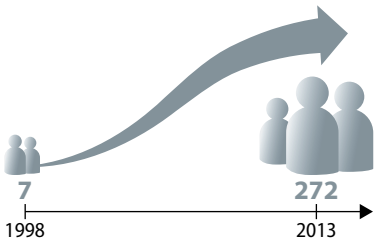

DIRECTION

LES SERVICES SUPPORTS

49 agents :

administratif, ressources humaines,
communication, qualité / sécurité / environnement,
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

LES SERVICES OPERATIONNELS

221 agents :

EAUX NATURELLES	ASSAINISSEMENT	EAU POTABLE	RÉSEAUX DE CHALEUR	ENTRETIEN MAINTENANCE
3 agents	12 agents	8 agents	5 agents	7 agents

CENTRES DE TRI	VERRE	AMÉLIO. COLLECTE & PRÉVENTION	DÉCHETTERIES	VALORISATION BOIS & VÉGÉTAUX	NON VALORISABLES
134 agents	6 agents	5 agents	32 agents	4 agents	5 agents

**Sur les 221 agents des services opérationnels,
3 sont affectés à la compétence "Eaux Naturelles".**

MOYENS MATÉRIELS

ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 21 ISDI (gravats),
- 11 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

ÉQUIPEMENTS MOBILES

- 18 camions polybennes,
- 7 remorques PL,
- 30 engins de manutention (télescopiques, tractopelles, pelles...),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 41 véhicules légers,
- 300 bennes.

BILAN FINANCIER GLOBAL

Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
"***Déchets***", "***Bois-énergie***", "***Assainissement***", "***Eau Potable***" et "***Eaux Naturelles***".

■ FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 22 748 914 €

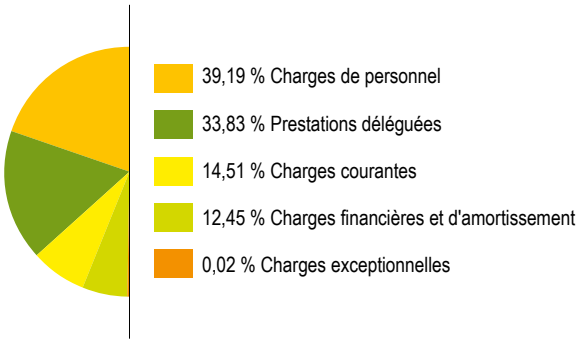

Répartition des dépenses par budget et par activité :

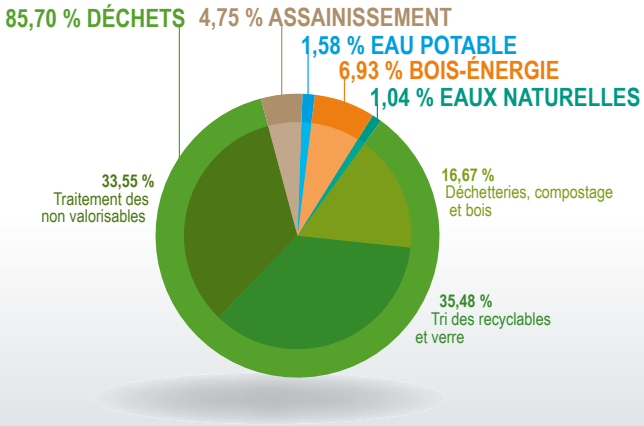

RECETTES : 25 431 234 €

Excédent 2013 : 2 682 320 €

dont **561 634 € d'excédent réel 2013**
et **2 120 686 € d'excédent reporté 2012**, soit : 1 778 890 € Budget Déchets,
181 276 € Budget Eau Potable,
46 590 € Budget Eaux Naturelles,
70 646 € Budget Assainissement,
43 284 € Budget Bois-énergie.

■ INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 6 620 886 €

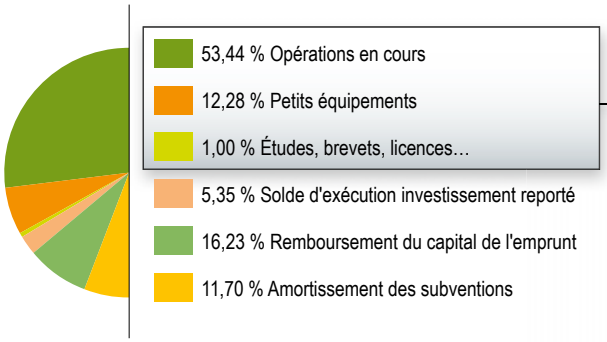

Répartition des dépenses réelles : 4 417 346 €

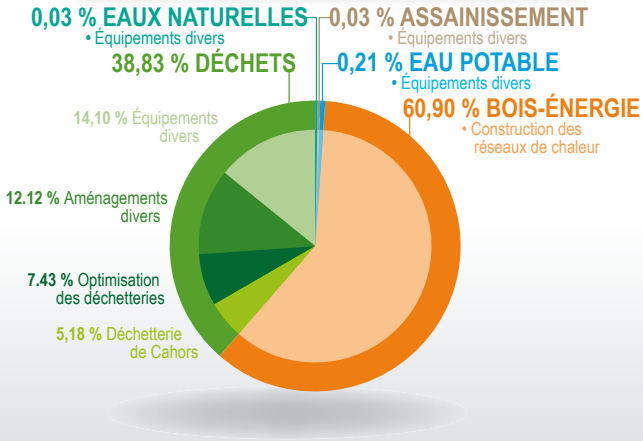

FINANCEMENT* : 4 417 346 €

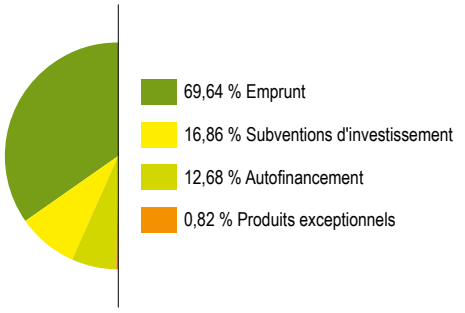

* Financement des dépenses réelles

La durée de l'extinction de la dette (12,5 millions d'euros) est de 19 ans (2032).
Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,35 % des recettes réelles de fonctionnement).

FAITS MARQUANTS

L'année 2013 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 125 569 tonnes de déchets, dont :

■ 31 803 tonnes de recyclables ■ 41 932 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ■ 51 834 tonnes d'apports en déchetteries

L'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, concernant 80 % de la population lotoise (secteurs de Catus et Saint-Jean-Lagineste) et menée en partenariat avec Eco-Emballages, s'est poursuivie.

Les opérations de compostage collectif ont encore été renforcées, avec 13 établissements supplémentaires qui bénéficient de l'accompagnement du SYDED (principalement des collèges et des écoles).

Un nouveau logo a fait son apparition, il rassemble tous les acteurs du département qui s'engagent en faveur de la réduction des déchets.

Le SYDED a poursuivi le programme de **réhabilitation et d'optimisation des déchetteries**. Par ailleurs, il a confirmé son engagement en faveur des orientations définies par le Grenelle de l'environnement par la contractualisation avec deux éco-organismes : ECODDS (déchets diffus spécifiques) et ECO-MOBILIER (meubles).

BOIS-ÉNERGIE

Exploitation des réseaux de chaleur
Le SYDED gère **11 réseaux**, avec 821 bâtiments raccordés au total.
Leur exploitation représente **1 135 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

Construction des réseaux de chaleur
La 2ème phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est quasiment achevée.
Les réseaux de chaleur de Cahors et Thégra ont été mis en service en octobre 2013.
Les travaux du réseau de chaleur de Lacapelle-Marival ont débuté en septembre 2013 pour une mise en service en octobre 2014.

EAU POTABLE

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

Gestion opérationnelle
Le SYDED a poursuivi **l'exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès :** 391 788 m³ d'eau vendus.

La révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable s'est poursuivie en 2013. Des études ont été affinées pour la réalimentation de la commune de Caillac, la sécurisation du secteur de Martel et l'interconnexion des communes de Bétaille et Vayrac.

Assistance technique
Près de 118 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées auprès des collectivités membres.
Depuis juillet 2013, le SYDED propose ses services pour **l'assistance à la gestion des services publics**. 33 collectivités ont adhéré à cette option en 2013. Le SYDED a également assisté deux collectivités pour le renouvellement de leur contrat de délégation de service public.

ASSAINISSEMENT

Renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, pour une période de 3 ans (2014 – 2016).

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

279 interventions ont été réalisées sur 186 stations d'épuration du département.

34 opérations dans le cadre de l'**assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) sont suivies par les agents du SATESE au 31 décembre 2013.

Démarrage progressif d'une mission d'**assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif** (ATGSPAC), permettant de prendre le relais de l'appui jusqu'alors apporté par les services de l'État.

Traitement des boues de stations d'épuration

13 275 tonnes de boues ont été traitées en 2013, principalement en compostage et épandage, pour 56 collectivités adhérentes.

Assistance à l'assainissement non collectif

Aboutissement de la démarche d'harmonisation des pratiques entre SPANC, concrétisée par un modèle de règlement de service à usage départemental.

EAUX NATURELLES

Renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, pour une période de 3 ans (2014 – 2016).

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

Connaissance des eaux naturelles

Extension du réseau territorial de mesure de la qualité des eaux du SAGE Célé avec la création d'un suivi sur les eaux souterraines.

Arrêt du réseau de suivi du Plan d'Action Territorial du bassin viticole, en raison de la clôture de la première phase de ce programme d'actions concertées.

Consolidation des pratiques de prélèvement d'eaux naturelles, dans le cadre d'une démarche qualité pilotée par l'Agence de l'eau.

Assistance à la gestion des eaux de baignade

Développement du modèle de prévision de la qualité des eaux sur la rivière Lot et les plans d'eau.

Création d'un nouveau site internet grand public pour le dispositif Inf'eau loisirs (infeauloisirs.fr).

Amélioration de la diffusion quotidienne des informations aux responsables de baignades grâce aux fonctionnalités du nouvel extranet.

Mise en place d'un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique du Lot ayant conduit à la mise en ligne d'informations détaillées pour chaque site de baignade recensé (www.tourisme-lot.com).

Activités **"EAUX NATURELLES"**

AVANT-PROPOS

Le **SYDED exerce cette compétence** depuis 2011, date à laquelle le Conseil général du Lot a délégué l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) au SYDED.

Cette délégation résulte de la volonté, suite aux conséquences **de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** (LEMA) du 30 décembre 2006, de maintenir l'approche intégrée des milieux aquatiques concrétisée par les différents champs d'intervention du SATESE et plus particulièrement la relation entre assainissement et qualité des eaux naturelles.

L'exercice de ces missions confirme l'implication croissante du SYDED dans le domaine de l'eau. Ainsi, désormais, celui-ci intervient d'une part, en tant qu'**opérateur spécialisé** de la qualité des milieux aquatiques et de l'appréciation des impacts polluants, et d'autre part en tant que **service technique mutualisé** pour les collectivités ayant en charge la gestion des eaux de baignades.

Par rapport à l'année 2012, les principales évolutions ont concerné :

- l'extension du réseau territorial de mesure de la qualité des eaux superficielles du SAGE Célé avec la création d'un suivi sur les eaux souterraines,
- l'arrêt du réseau de suivi du Plan d'action territorial (PAT) du bassin viticole, suite à la clôture de la première phase de ce programme d'actions concertées,
- le renforcement et le renouvellement de la communication sur le dispositif Inf'eau loisirs et la promotion des baignades grâce au partenariat mis en place avec l'Agence de Développement Touristique du Lot (ADT),
- le perfectionnement des agents du SATESE aux pratiques de prélèvement d'eaux naturelles, grâce à des formations, afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'eau en terme de qualité des données destinées à alimenter les bases nationales.

2013 a également été marquée par le renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, qui a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans (2014 – 2016). De plus, un Accord-cadre a été signé entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018 le 15 octobre 2013, accord qui formalise une volonté commune d'œuvrer pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

À noter enfin que l'organisation mutualisée et novatrice mise en place par le SYDED pour la gestion de la qualité des eaux de baignades dans le département du Lot a été présentée aux 4ème rencontres nationales de la baignade, organisées par le réseau IDEAL, qui se sont déroulées les 13 et 14 novembre 2013 à Gravelines (59).

CONNAISSANCE DES EAUX NATURELLES

PRINCIPE ET ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED réalise, en complémentarité avec les autres intervenants de ce domaine, des prélèvements et des analyses sur les eaux naturelles et interprète l'ensemble des données collectées sur le département dans le cadre des **différents réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques**.

La finalité de ces suivis est de disposer **d'informations locales sur la qualité des milieux aquatiques**. Ces données sont "bancarisées" puis utilisées par des organismes tels que l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Établissements Publics Territoriaux de Bassin, le Conseil général et les collectivités pour :

- identifier les opérations à entreprendre afin d'améliorer la qualité des eaux,
- évaluer l'efficacité des actions de lutte contre les pollutions : assainissement, agriculture…
- apporter des éléments factuels utilisés pour conduire la politique de l'eau à l'échelle du département ou des bassins versants.

Le SYDED, dans le cadre de cette compétence est également sollicité par les services de l'État pour apporter son **expertise dans l'élaboration des Plans d'Actions Opérationnelles Territorialisées** (PAOT). Ces outils élaborés par la Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) regroupent les opérations à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des eaux conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010 – 2015 (SDAGE) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé (SAGE Célé).

En interne et plus particulièrement dans le cadre de l'Accompagnement Technique des Opérations d'Assainissement (ATOA), l'expertise détenue aujourd'hui par le SYDED dans le domaine de la qualité des eaux naturelles, permet d'**optimiser les projets de travaux d'assainissement** des collectivités en conciliant respect de l'environnement aquatique et faisabilité économique, notamment en argumentant sur la notion de « coût disproportionné » introduite par l'arrêté du 22 juin 2007.

En complément de ces opérations, le SYDED peut réaliser diverses **interventions spécifiques**, à la demande de communes ou de groupements de communes compétents en matière de gestion des milieux aquatiques.

CONTEXTE

Il existe dans le département **plusieurs dispositifs** permettant de mesurer régulièrement la qualité des eaux au moyen de prélèvements réguliers et d'analyses.

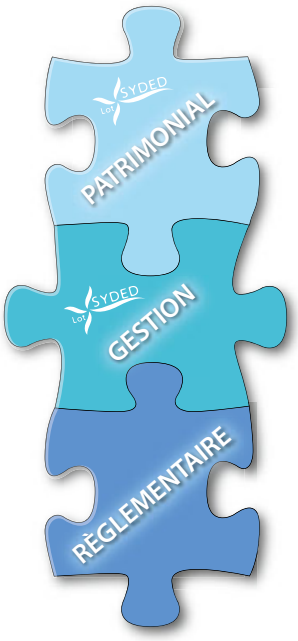

Ces dispositifs ont des finalités ou objectifs différents qui peuvent être classés dans 3 catégories :

- finalité patrimoniale :

terme employé dans l'article 1 de la Loi sur l'eau pour insister sur la nécessité de préserver la richesse et le capital ressource existant pour les générations futures. Différents réseaux de mesure sont conçus afin d'évaluer l'état général des eaux, ils sont pérennes et doivent être représentatifs des diverses situations rencontrées.

- finalité de gestion :

concerne plus particulièrement les sites présentant des altérations liées à des pollutions. Cette surveillance a vocation à s'interrompre dès que le cours d'eau recouvrera une qualité satisfaisante.

- finalité réglementaire :

cette catégorie concerne principalement l'usage baignade. En effet, toute pollution peut présenter des risques pour la santé. Ce contrôle est diligenté par le Ministère de la Santé.

Le SYDED intervient principalement sur les réseaux de mesure à vocation patrimoniale et de gestion.

Carte des différents sites de prélèvements sur les eaux superficielles

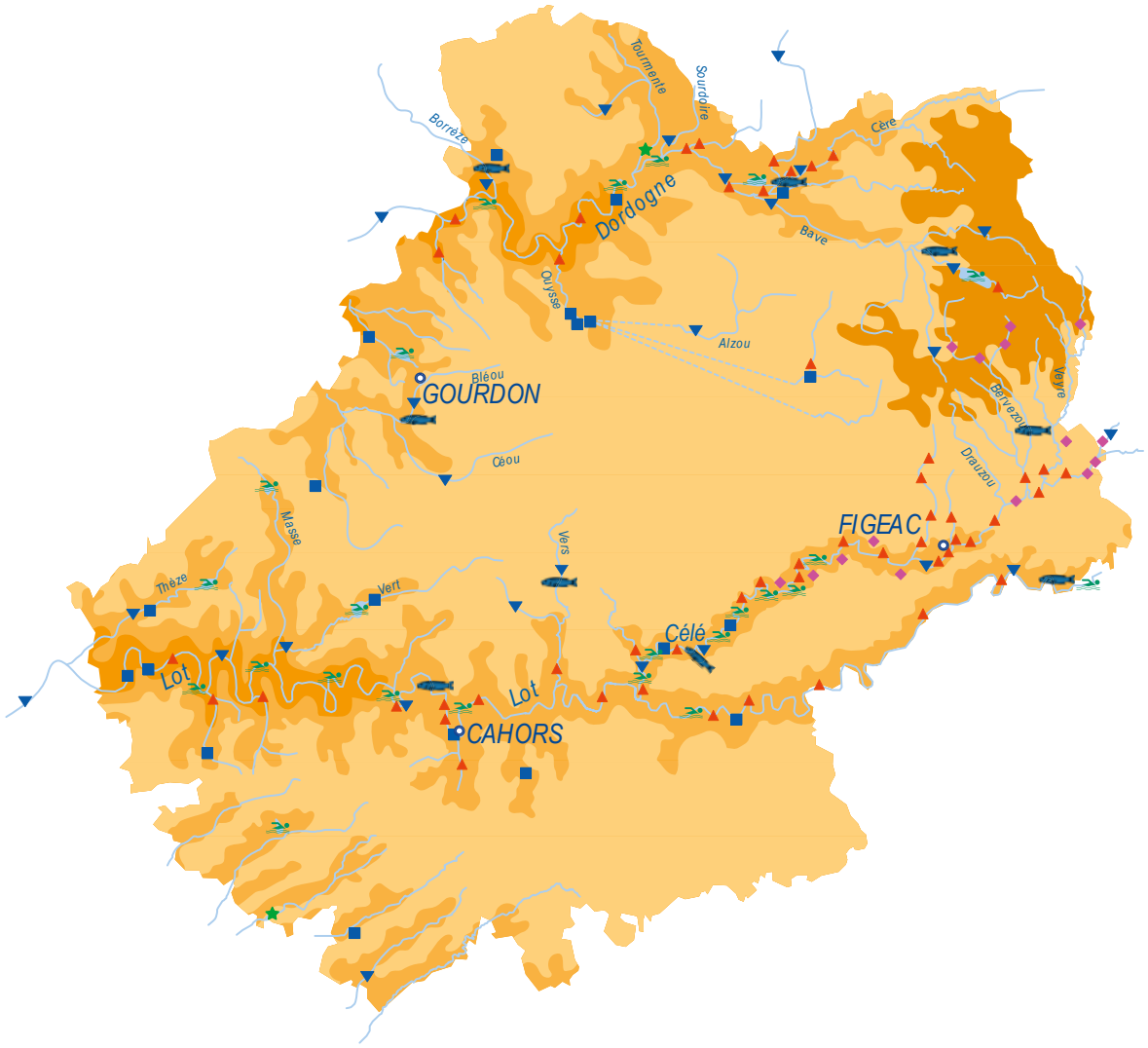

	Nom du réseau et nombre de sites de prélèvement	Vocation	Maître d'ouvrage	Rôle du SYDED
■ ▼	Réseaux de Contrôle et de Surveillance des eaux superficielles et souterraines ➔ 43 sites de prélèvement	Patrimoniale	Agence de l'eau Adour-Garonne	Utilisateur des données
▲	Réseau Complémentaire Départemental ➔ 44 sites de prélèvement	Patrimoniale + gestion	SYDED du Lot	Maître d'ouvrage et opérateur
	Réseau Hydrobiologique Piscicole ➔ 9 sites de prélèvement	Patrimoniale + gestion	État français	Utilisateur des données
★	Réseaux de Contrôle Opérationnel pour la Directive Cadre sur l'Eau ➔ 2 sites de prélèvement	Gestion	SYDED du Lot et Conseil général	Maître d'ouvrage et opérateur
◆	Réseau Territorial du SAGE Célé ➔ 15 sites de prélèvement dans le Lot et 37 dans le Cantal	Gestion + réglementaire	SMBRC	Assistance technique au maître d'ouvrage
	Contrôle sanitaire ➔ 25 sites de prélèvement	Réglementaire	ARS comme ordonnateur SYDED en tant que payeur	Assistance technique aux PREB

Les données issues de ces différents réseaux sont consultables par internet. Pour les eaux superficielles, 3 sites peuvent être interrogés :

- http://adour-garonne.eaufrance.fr : site de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui propose les données sur l'ensemble du bassin,
- http://baignades.sante.gouv.fr : site du Ministère de la Santé, qui présente les données du contrôle sanitaire réalisé sur les eaux de baignade,
- http://www.infeauloisirs.fr : pour toutes les données relatives à la qualité des eaux pour la pratique des loisirs aquatiques et de la baignade

Pour les eaux souterraines, il existe un site, http://www.ades.eaufrance.fr, où l'on retrouve des données sur la ressource patrimoniale.

Dans un souci d'optimisation et de complémentarité, le SYDED s'efforce de coordonner ses interventions avec l'ensemble des réseaux existants.

ADHÉSIONS

Ce suivi départemental des eaux naturelles a été mis en place depuis 1998 par le Conseil général en cofinancement avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Aujourd'hui, le SYDED est devenu l'opérateur de ce suivi qui s'est enrichi suite à la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Célé. Cette mission compte donc 2 adhérents :

- Le Conseil général pour le Réseau Complémentaire Départemental (RCD) et le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO),

- Le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) pour le réseau de connaissance territoriale de son bassin (RTSAGE Célé).

Par ailleurs, deux collectivités (Martel et Cazals) ont bénéficié d'interventions spécifiques.

Compétence "Eaux Naturelles"

BILAN DES INTERVENTIONS DE BASE

Le suivi de la qualité des eaux naturelles apporte des données sur différentes familles de paramètres :

- la physico-chimie : qui regroupe entre autres les matières organiques et les différentes formes de l'azote et du phosphore,
- la bactériologie : avec le comptage des germes qui témoignent de contamination fécale,
- les pesticides : qui désignent les substances naturelles ou de synthèse capables de contrôler, d'attirer, de repousser, de détruire ou de s'opposer au développement des organismes vivants,
- la biologie : avec le recensement d'invertébrés aquatiques ou de diatomées, le peuplement en microalgues et plus particulièrement les cyanobactéries.

54 tournées de prélèvements réalisées
10 800 km parcourus
1 086 prélèvements
11 025 résultats analytiques

Les molécules émergentes (médicaments, perturbateurs endocriniens…) ne sont pas, à ce jour, mesurées dans le cadre de ces réseaux. En effet, l'état des connaissances sur ces "polluants émergents" n'est pas suffisant pour qu'ils soient intégrés en routine dans tous les programmes de surveillance : très grand nombre de molécules, coûts analytiques élevés, techniques analytiques à simplifier...

■ LE RÉSEAU COMPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENTAL DE CONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES (RCD - ESU)

Complémentaire au réseau national de contrôle et de surveillance (RCS - ESU), il est géré directement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Son programme 2013 a été adapté comme suit :

- élargissement de la couverture territoriale avec la création de 4 nouveaux sites,
- prise en compte de la problématique liée aux pesticides.

640 prélèvements ont été réalisés : 546 analyses bactériologiques, 62 analyses physico-chimiques, 12 analyses portant sur les indices biologiques, 30 analyses de cyanobactéries et 16 de produits phytosanitaires.

Pour cette première année de mesures de la contamination des petits cours d'eau par des pesticides, un très faible taux de contamination a été retrouvé, que ce soit en concentration ou en nombre de molécules actives. Les résultats obtenus attestent du caractère diffus de ce type de polluant. De plus, les niveaux d'altération mesurés ne reflètent pas les taux attendus de contamination des eaux par ces substances par rapport aux usages, car celles-ci sont temporaires et très inconstantes. Il faudra plusieurs années de suivi pour en cerner, avec une bonne précision, le taux réel et tangible.

Tendance de la contamination en pesticides et catégories des substances mesurées sur les petits cours d'eau de la basse vallée du Lot (Lacoste, Lissourgues et Saint Matré)

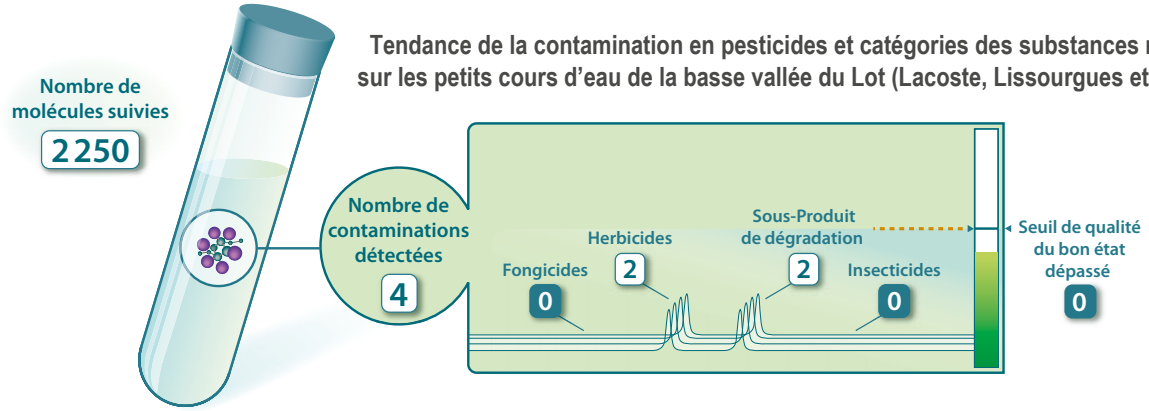

Par ailleurs, au sujet de la qualité bactériologique des eaux, celle-ci poursuit son amélioration, même si après des évènements pluvieux certains secteurs restent fragiles.

■ LE RÉSEAU DE CONTRÔLE OPÉRATIONNEL (RCO - ESU)

Il concerne tout particulièrement les masses d'eaux superficielles en risque de non atteinte du "bon état" (au sens de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000), sur lesquelles ont été effectués 12 prélèvements pour analyses bactériologiques, physico-chimiques et des micropolluants.

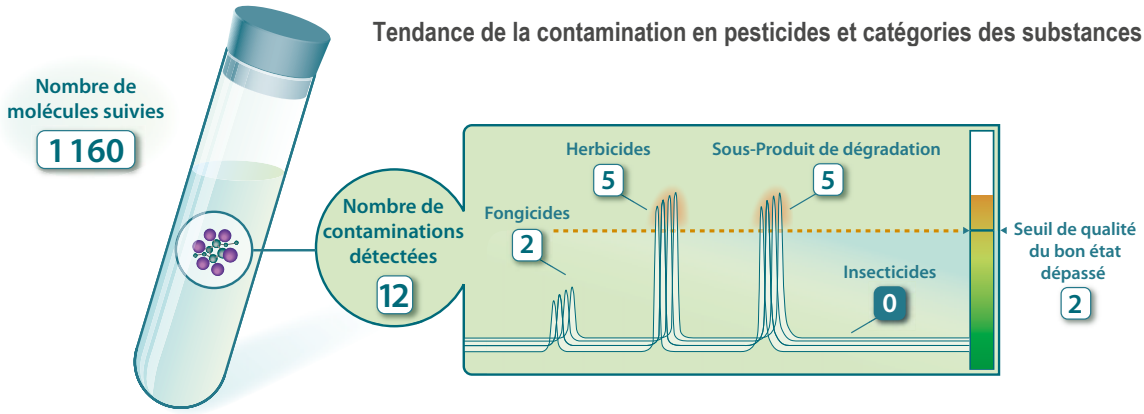

Au regard de ces données par rapport à celles du RCD – ESU, il apparaît que les deux cours d'eau concernés (Lendou et Tourmente) présentent un niveau de contamination par les pesticides un peu plus important que sur les petits cours d'eau de la basse vallée du Lot. Cette différence s'explique par la conjonction de deux facteurs : une activité agricole plus importante et plus diversifiée ainsi que des bassins versants plus étendus et donc plus fragiles.

Toutefois, les seuils de qualité du bon état ne sont dépassés qu'à deux reprises uniquement sur le Lendou. D'ici 2021, échéance pour que ce cours d'eau présente un bon état qualitatif, les apports en pesticides devraient diminuer notamment grâce à l'évolution (en cours) des pratiques des utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers).

■ LE RÉSEAU TERRITORIAL DU SAGE CÉLÉ (RTSAGE CÉLÉ)

Ce programme, établi en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé, s'inscrit pour sa troisième année de réalisation dans un contexte d'apport de connaissances sur des secteurs n'ayant pas déjà fait l'objet de suivi ou présentant des pollutions dont les origines sont à préciser. En 2013, ce réseau a été élargi aux eaux souterraines. Il comprend :

- 300 prélèvements d'eaux superficielles : 34 sites de mesure pour la physico-chimie, 68 pour la bactériologie, 9 pour le suivi des produits phytosanitaires et 8 analyses portant sur les indices biologiques.
- 20 prélèvements d'eaux souterraines : 14 sites de mesure pour la physico-chimie et la bactériologie et 2 pour le suivi des produits phytosanitaires.

Ce programme s'attache à intégrer toutes les autres données existantes, provenant des autres réseaux départementaux et nationaux afin de disposer chaque année d'un état des lieux exhaustif de la qualité des milieux aquatiques, indispensable au pilotage du SAGE.

Par rapport aux années précédentes, ce réseau a vu progresser le nombre des interventions :

- 8 % de prélèvements en plus,
- 18 % de sites de mesure ajoutés.

Ce réseau instaure un suivi très fin de la qualité des petits cours d'eau. Démarré il y a 3 ans, les enseignements arrivent progressivement :

- avec la mise en évidence de la fragilité des têtes de bassin : bien que ces zones soient préservées et peu urbanisées, les faibles débits des cours d'eau limitent les capacités d'acceptation des pollutions,
- la bactériologie reste la principale problématique sur le bassin versant du Célé, que ce soit pour l'usage baignade comme pour la production d'eau potable ou encore l'abreuvement du bétail.

BILAN DES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

Diverses études ponctuelles sont réalisées pour le compte des adhérents. Il s'agit par exemple de suivis milieux simplifiés liés à l'évaluation de l'impact d'opérations d'assainissement pour :

- la commune de Martel : source de la Briance,
- le Syndicat d'AEP et d'Assainissement de Cazals : ruisseau de la Masse.

À noter, la poursuite du suivi de l'origine de la formation temporaire de mousses (étude gérée par la DDT du Lot) sur la rivière Lot.

Enfin, un suivi spécifique de la qualité bactériologique du Célé à Figeac a été réalisé dans le cadre de l'opération "Célé'té", organisée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé.

PROJETS

- **Lancement d'une étude d'opportunité** sur le besoin de création d'une Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière (CATER), tel que prévu dans l'Accord Cadre avec l'Agence de l'eau,

Crédit photos : Syndicat Rance Célé

- **Acquisition et mise en œuvre** d'un logiciel métier « Eaux Naturelles », qui permettra d'optimiser l'organisation des campagnes de prélèvement, de fiabiliser le stockage des données et d'améliorer leurs traitements et valorisations,

- **Extension du RCD – ESU** en y ajoutant le suivi de l'évaluation de l'impact de travaux d'assainissement sur le milieu aquatique et plus particulièrement sur les petits cours d'eau,

- **Actualisation de la démarche qualité concernant les pratiques dans le domaine du prélèvement** suite aux formations qualifiantes suivies en 2013 et au nouveau partenariat avec le Laboratoire départemental d'analyses.

ASSISTANCE À LA GESTION DES EAUX DE BAIGNADE

PRINCIPE ET ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot assure une **assistance technique et administrative** pour le compte des communes ou groupements de communes compétents en matière d'eaux de baignade ou assurant la fonction de Personne Responsable d'une Eau de Baignade (PREB).

Assurant cette Assistance Technique aux Personnes Responsables d'une Eau de Baignade (ATPREB), le SYDED se positionne de fait comme **le service technique mutualisé et spécialisé** des collectivités adhérentes gestionnaires d'une eau de baignade.

Le SYDED gère également, pour le compte du Conseil général, **le fonctionnement du dispositif Inf'eau loisirs** d'information quotidienne sur la qualité des eaux des 350 km de rivières du territoire départemental utilisées en période estivale pour les loisirs aquatiques.

Ce dispositif bénéficie aux professionnels du tourisme et au grand public, mais également à l'ensemble des collectivités riveraines.

CONTEXTE

La baignade de pleine nature constitue un atout touristique important pour le département du Lot. 23 sites recensés se complètent pour offrir des baignades authentiques et d'autres, plus aménagées et sécurisées. Dans tous les cas, la qualité de l'eau est gérée au quotidien par les PREB avec l'assistance technique du SYDED afin de garantir une qualité d'eau optimale et conforme aux exigences sanitaires.

En dehors de ces sites officiellement recensés, les activités aquatiques se pratiquent également de façon diffuse au fil de l'eau et bien souvent associées au canoë ou à la navigation fluviale. La qualité de l'eau prévue pour la journée sur ces parcours est diffusée sous forme de communiqué par le dispositif Inf'eau loisirs chaque matin dès 10 heures du 15 juin au 15 septembre.

ADHÉSIONS

ATPREB - état des adhésions au 31/12/2013

Compétence "Eaux Naturelles"

Assistance à la gestion des eaux de baignade

Commune gestionnaire de baignade recensée

- Commune de Brengues
- Commune de Cabrerets
- Commune de Cahors
- Commune de Castelfranc
- Commune de Cazals
- Commune de Douelle
- Commune d'Espagnac Sainte Eulalie
- Commune de Frayssinet le Gélat
- Commune de Gourdon
- Commune de Luzech
- Commune de Marcilhac sur Célé
- Commune de Martel
- Commune de Montcuq
- Commune d'Orniac
- Commune de Puy l'Evêque
- Commune de Saint Sulpice
- Commune de Sauliac-sur-Célé
- Commune de Souillac
- Commune de Tauriac
- Commune de Vayrac

EPCI gestionnaire de baignade recensée

- Communauté d'agglomération du Grand Cahors
- Communauté de communes Lot-Célé
- Syndicat Mixte du Lac du Tolerme

Pour cette compétence, **le taux d'adhésion est de 100 %**. L'ensemble des collectivités du département disposant d'une baignade recensée, qu'elle soit aménagée ou non, adhère à l'assistance technique proposée par le SYDED.

BILAN DE L'ASSISTANCE À LA GESTION DES EAUX DE BAIGNADES

■ PROMOTION DES BAIGNADES LOTOISES

• Point presse

Jeudi 11 juillet, 17 H 30
Plage du Lac du Tolerme
Sénaillac-Latronquière

Baignades en eaux naturelles : lancement de la saison 2013

Concrétisation du partenariat entre le SYDED et l'ADT du Lot pour promouvoir les baignades du département : chaque baignade dispose désormais d'une page internet comme les autres activités dans l'onglet "activités" du site www.tourisme-lot.com.

De plus, le SYDED a participé à la rédaction de la fiche action n°24 "Baignades en eaux naturelles" du livre blanc de développement touristique Lotois 2014 - 2018.

Pour le lancement de la saison, le Président du Syndicat Mixte du Lac du Tolerme (SYMLAT), accueillait le point presse organisé le 11 juillet. 2013

■ AIDE À LA GESTION - ATPREB

Première nouveauté : un carnet de relevé d'observations quotidiennes a été édité et fourni pour les baignades disposant de personnel sur place. En 2014, ce dispositif sera généralisé.

La remise de ce carnet a permis, en début de saison, de rencontrer les personnes présentes sur site et ainsi les informer et les sensibiliser.

Seconde nouveauté : la diffusion quotidienne des mesures de gestion, via un site extranet, développé en interne par le service communication, permet de mettre l'ensemble des recommandations à disposition des délégués et des personnes identifiées par les collectivités. Cet outil permet également de faire des envois par mails.

Au cours de la saison estivale 2013, cette gestion préventive de la qualité des eaux de baignade s'est traduite par un cumul de **50 jours de fermeture préventive** (dont 37 sur les baignades du Célé). Cette gestion, conforme à la nouvelle réglementation permet de garantir la qualité de l'eau et d'écarter un mauvais résultat du contrôle sanitaire, la baignade étant interdite ce jour-là.

■ BILAN DU CONTRÔLE SANITAIRE 2013

2013 est la première année où le classement est basé sur 4 années de contrôle. Ainsi, un mauvais résultat est désormais pénalisant pour une durée de 4 ans, la gestion préventive de la qualité des eaux de baignade revêt donc une importance capitale.

Par ailleurs, les nouveaux seuils de conformité pour un prélèvement ponctuel n'ont été connus qu'après le début du contrôle sanitaire et certains résultats jugés conformes par l'ARS sont devenus non-conformes en fin de saison. Devant cette incohérence, le SYDED a sollicité le retrait de ces résultats pour le classement 2013 puisqu'à cette période (fin juin) :

- il n'y avait pas de fréquentation du fait de la pluie et de la température faible,
- la saison balnéaire officielle (1er juillet au 31 août) n'avait pas démarré,
- les conditions climatiques étaient très défavorables et exceptionnelles.

La non-prise en compte des années 2010 et 2011 avait été demandée pour les baignades de Brengues, Espagnac, Saint-Sulpice et Marcilhac, compte tenu de la mise en service depuis lors, de la nouvelle station d'épuration de Figeac.

Le Ministère de la Santé a répondu favorablement à l'ensemble de ces sollicitations.

Classement 2013 établi par l'Agence régionale de santé (ARS) pour chaque site de baignade recensé :

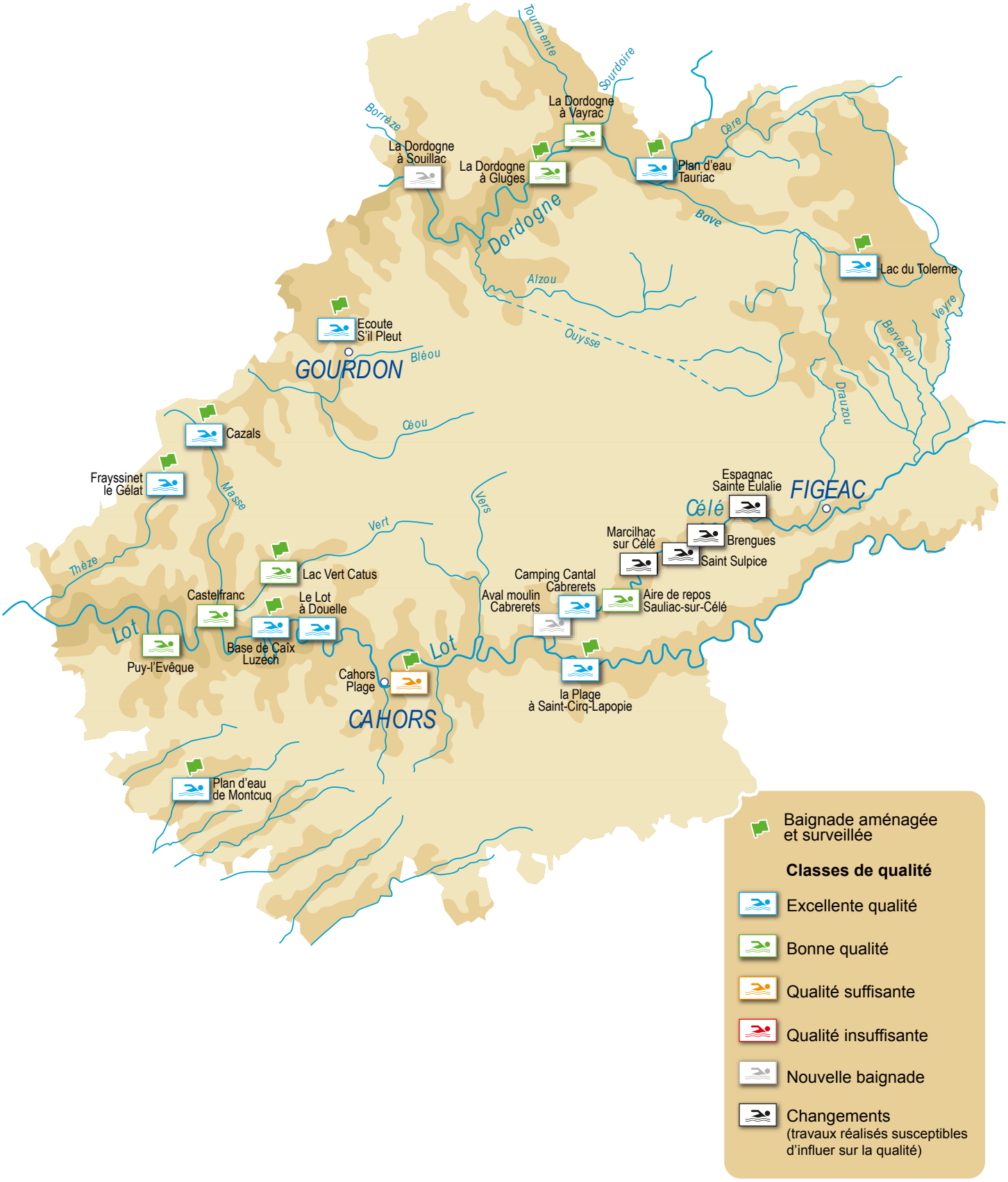

BILAN INF'EAU LOISIRS

■ NOUVEAUTÉS ET FONCTIONNEMENT

Le dispositif Inf'eau loisirs a fonctionné tous les jours du 14/06/2013 au 15/09/2013. Durant cette période, 3 agents spécialistes de la prévision de la qualité des eaux se sont relayés avec le renfort d'une stagiaire.

Une convention avec l'Association Sauvegarde du Célé a été signée pour la réalisation des observations quotidiennes par l'un de ses membres, à Cabrerets, comblant ainsi un manque sur la basse vallée du Célé et portant le nombre d'observateurs Inf'eau loisirs à 7.

Le suivi bactériologique réalisé sur la Cère par le personnel du Syndicat d'assainissement de Biars – Bretenoux a pu être renforcé, les analyses étant réalisées même le week-end.

Pour ce qui concerne la rivière Lot, la prévision de la qualité a été améliorée avec le développement de l'outil automatisé d'aide à la prévision, sur le modèle des autres rivières.

Quelques anomalies ont été constatées dans la fiabilité des prévisions réalisées en 2013. Les explications diffèrent en fonction de la rivière concernée :

- sur la Cère, un défaut de traitement des données a conduit à ne pas déconseiller la baignade un jour où elle aurait dû l'être. La procédure a donc été revue.
- sur la Dordogne, la prévision est régulièrement pessimiste : la baignade est déconseillée alors que la qualité reste dans les limites réglementaires. C'est pourquoi l'actualisation du modèle de prévision est prévue.
- sur le Célé et le Lot, les erreurs sont essentiellement dues à des dysfonctionnements imprévus et de très courte durée de systèmes d'assainissement.

Enfin, concernant les plans d'eau, ils ont pu être intégrés dans l'outil de prévision, et même s'ils ne font pas l'objet d'un communiqué spécifique, leur qualité est représentée par un pictogramme.

Dans le cadre du dispositif, 900 analyses bactériologiques rapides des E.Coli ont été réalisées et 180 analyses des Entérocoques. Ces analyses ont pour but de vérifier a posteriori la prévision et ainsi la fiabiliser au fil des ans.

Pour la saison 2014, la remise en service de ce dispositif est d'ores et déjà prévue pour le 13 juin.

■ DIFFUSION DE L'INFORMATION

La diffusion du communiqué journalier sur répondeur téléphonique (numéro d'appel gratuit) a été définitivement abandonnée en raison de sa très faible utilisation.

Un nouveau site internet a été mis en service : www.infeauloisirs.fr. Il a été développé en interne par le service communication et bénéficie d'un nom de domaine spécifique.

Environ 1 000 visites ont été comptabilisées sur ce site. Cependant, le point fort de la diffusion reste le large envoi par mail aux communes riveraines et aux professionnels du tourisme. S'y ajoute la publication du communiqué tous les jours dans la Dépêche du Midi.

De plus, le dispositif a permis de relayer les informations relatives aux dangers et avis à la batellerie suite aux travaux réalisés sur la Cère au niveau de l'île de la Bourgnatelle à Bretenoux et aux conséquences d'orages particulièrement violents sur la vallée du Célé.

PROJETS

- **Actualiser l'outil automatisé de prévision** de la qualité bactériologique pour les rivières Célé, Dordogne et Cère.

- **Formaliser l'organisation de secours en cas de pannes informatiques et plus particulièrement le week-end**, afin de garantir l'information des PREB chaque jour pendant la saison estivale, dans les délais annoncés.

- **Poursuivre le renforcement du partenariat** avec l'ADT du Lot.

BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 236 754 €

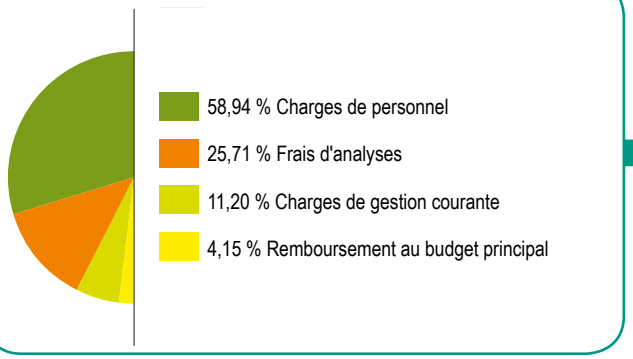

RECETTES : 237 593 €

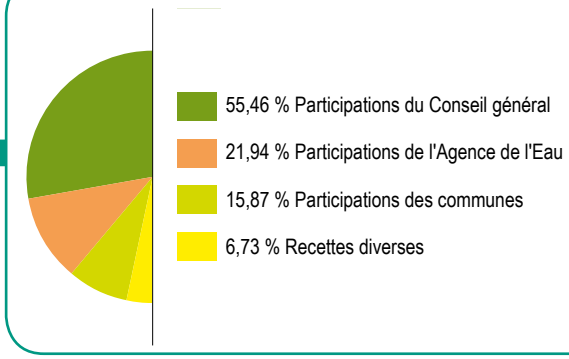

Tarifs 2013 :
Délibération du 20/12/2012 - Réf. 2012-CS5-145

EAUX NATURELLES

Assistance à la gestion des eaux de baignades		Tarifs H.T.
Forfait par site recensé		500,00 €

Connaissance des eaux naturelles				Tarifs H.T.
Interventions spécifiques	- Prélèvement in situ d'un échantillon d'eau	- Pour suivi loisirs aquatiques	Forfait	33,00 €
		- Pour suivi physico-chimique de base	Forfait	68,00 €
		- Supplément pour suivi spécifiques (micro-polluants, bactério, cyano...)	Forfait	17,00 €
	- Études particulières	- Intervention technicien	Journée	500,00 €
		- Frais d'analyses	Tarif du marché laboratoires	

Notes :

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Réparties en deux séances sur deux demi-journées, elles sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Cette opération de sensibilisation, dont les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires, se fait dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot. Ce dernier a été reconduit sur une nouvelle période de 3 ans.

➔ **60 classes bénéficiaires - soit 1 310 enfants rencontrés**

Visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. La prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenue. À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

➔ **87 visites - soit 1 960 visiteurs**

Nouvelle signalétique sur le circuit de visite du site de Figeac

Des panneaux illustrés ont été installés pour venir en appui aux explications des animateurs et, ainsi, mieux faire comprendre toutes les étapes de fonctionnement du centre de tri et des autres équipements implantés sur ce site (quai de transfert, plateforme de compostage, plateforme de valorisation du bois).

POUR LES ÉLUS LOCAUX

Espace adhérents

Pour faciliter la transmission d'informations entre le SYDED et ses adhérents, l'espace qui leur est réservé sur le site internet du SYDED a été revu afin d'améliorer son usage et ses fonctions.
Cet espace comporte une partie commune accessible à tous les adhérents, composée de deux sous-parties :

- une base documentaire générale (rapports annuels, délibérations, tarifs, Comités Syndicaux…),

- un agenda faisant apparaître la programmation des diverses réunions d'élus (Comité Syndical, collèges, commissions...).

Cette partie commune est complétée par des espaces déclinés par compétence et réservés uniquement aux adhérents correspondants.
Le système d'information par e-mailing (alerte sur les nouveautés mises en ligne, les dates de réunions…) permet une diffusion globale ou ciblée des éléments essentiels, sans avoir besoin de se connecter au site.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LE GRAND PUBLIC

SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (90 000 exemplaires)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées dans le " dossier spécial " ont été :

- Bois-énergie, une solution locale et durable (janvier),
- La réduction des déchets : le Lot amplifie son engagement (juillet).

Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Le SYDED amplifie sa démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique.
Le nombre de conventions de partenariat établies avec des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales est en forte progression.

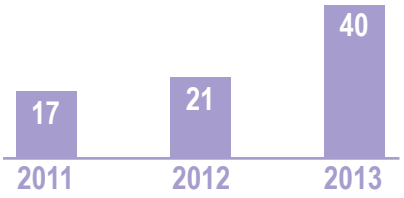

La signalétique fournie lors du prêt de matériel pour le tri sélectif a été modifiée pour intégrer les nouvelles consignes de tri des emballages plastiques et, en même temps, améliorer sa lisibilité et faciliter son transport et sa mise en place.

Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- **Semaine Européenne du Développement Durable**, Gourdon
- **City Raid Andros**, Cahors
- **Journée sport/nature des collèges lotois**, Catus
- **Festival Ecaussystème**, Gignac
- **Stages rugby vacances**, Souillac
- **Foire exposition**, Gourdon
- **Fête de la science**, Cahors
- **Semaine de la réduction des déchets**

Perspectives pour l'année 2014

- Compte tenu de la modification des rythmes scolaires, le déroulement des animations et les outils pédagogiques devront être revus et adaptés.
- En parallèle, le travail pour la création d'un outil pédagogique sur l'eau potable sera finalisé.
- Le thème de la réduction des déchets restera une priorité, avec un accent plus particulièrement sur la lutte anti-gaspillage alimentaire.
- D'autre part, sur le plan interne, la charte graphique du SYDED sera déployée de manière formalisée.

PRÉVENTION DES RISQUES

SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

Les membres du CHSCT se sont réunis chaque trimestre sous la présidence de la Directrice en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

La pénibilité au travail

Suite à la nouvelle réglementation sur les retraites, un accord d'entreprise a été signé afin de prévenir la pénibilité au travail.
Grâce à l'évaluation des risques professionnels et à des entretiens individuels, des facteurs de pénibilité ont été identifiés entre autres sur certains postes d'exploitation (chefs d'équipe, agents de tri et agents de pré-tri, agents d'alimentation et agents de presse) et des actions de prévention ont été définies.

Par ailleurs, des fiches individuelles visant à prévenir les expositions aux facteurs de pénibilité ont été rédigées pour chaque poste. Ces fiches sont diffusées aux agents ayant une ancienneté de plus de 6 mois lors de leur départ de la structure.

L'ergonomie des postes

Comme la plupart des métiers dits de « travail à la chaîne », les cadences et la répétitivité des gestes peuvent entrainer pour les agents, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Une démarche interne est engagée depuis de nombreuses années et des actions sont mises en place pour améliorer les conditions de travail.

Le plan d'action sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Ces actions ont pour but de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

La formation des agents

La formation dispensée aux agents en matière de sécurité est une priorité. En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres. En 2013, 129 agents ont été formés à la sécurité (conduite d'engins en sécurité, habilitation électrique...).

La communication

Flash sécurité, affiches, fiches prévention, consignes… sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et leurs conséquences.

ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

Le SYDED, acteur départemental important dans le domaine environnemental, se doit de minimiser au maximum son impact sur les milieux. Le Système de Management Environnemental (SME) mis en œuvre va au-delà du simple respect de la législation et impose l'aspect environnemental dans l'ensemble des missions menées.

Si aucun accident environnemental majeur n'est à déplorer en 2013, les déchetteries comptabilisent 12 incidents mineurs, principalement liés à des erreurs de manipulation de produits ou des fuites de véhicules de particuliers. Ces incidents ont été inscrits dans les registres environnementaux et ont été traités en interne. **Aucune conséquence environnementale n'a été constatée**.

Conformément à notre programme environnemental, de nombreuses actions planifiées ont été menées :

- **Développement de l'éco-exemplarité** dont l'objectif est de faire évoluer les comportements pour protéger l'environnement, par des gestes simples à pratiquer au travail comme au domicile. Différents thèmes ont pu ainsi être abordés tout au long de l'année comme l'optimisation du tri des déchets et du compostage collectif, la réduction de la consommation de l'eau ou de l'énergie, les déplacements éco-responsables. Quelques résultats obtenus :
  - 60 000 feuilles de papier économisées,
  - Réduction de la consommation d'eau en 2013 de 120m^3 notamment grâce à la distribution de 375 buses à économies d'eau dont 100 installées au SYDED,
  - Abandon de l'utilisation de désherbant chimique,
  - Intégration d'une part de 10 % pour la prise en compte du développement durable dans nos critères d'attribution des marchés.

- **Poursuite de la mise à jour administrative des sites notamment des ISDI** (Installations de Stockage des Déchets Inertes).

- **Adaptation aux évolutions réglementaires**
L'année 2013 a été marquée par des évolutions réglementaires impactant fortement les activités :
  - arrêtés spécifiques liés au stockage de combustible de bois, arrêtés encadrant l'activité des chaufferies,
  - procédures règlementaires d'instruction des services déconcentrés de l'État (Étude d'impact au cas par cas, réforme des procédures de défrichement, etc.).

LEXIQUE

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, qui a un rôle d'interface entre les agriculteurs, l'administration et les collectivités territoriales.

ADT du Lot : Agence de Développement Touristique du Lot, organisme officiel du Conseil général chargé de préparer et de mettre en oeuvre la politique départementale de développement touristique.

ARS : Agence Régionale de Santé (ex. DDASS).

ATPREB : Assistance Technique aux Personnes Responsables des Eaux de Baignade.

Bassin versant : un bassin versant ou bassin hydrographique est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau ou lac.

Big Jump : journée européenne de la baignade, le Big Jump associe les citoyens au grand projet de restauration des milieux aquatiques européens. En 2013, cette manifestation a lieu le 14 juillet.

Cyanobactéries : aussi appelées cyanophycées sont une sous-classe de bactéries, autrefois appelées « algues bleu-vert ». On en connaît plus de 7500 espèces, réparties dans plus de 150 genres.

DCE : Directive Cadre Européenne de 2000.

Diatomées : microalgues unicellulaires planctoniques présentes dans tous les milieux aquatiques et enveloppées par un squelette externe siliceux, utilisées pour apprécier l'état biologique

Eaux de baignade : eaux de surface dans lesquelles un grand nombre de baigneurs est attendu et où la baignade n'est pas interdite ou déconseillée de manière permanente (art L1332-2 du Code de la Santé publique).

Ecotoxicologique : étude de l'impact de la pollution sur l'environnement.

Entente Lot : établissement public territorial du bassin du Lot qui regroupe cinq départements : Lozère, Cantal, Aveyron, Lot et Lot-et-Garonne.

EPIDOR : établissement public territorial du bassin de la Dordogne. Son action relève d'une mission d'intérêt général : agir pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ESO : eaux souterraines.

ESU : eaux superficielles.

Indice de qualité : l'indice de qualité a été introduit par le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'Eaux, il permet d'obtenir une valeur qui varie de 100 (eau de très bonne qualité) à 0 (eau de mauvaise qualité).

Invertébrés aquatiques : invisibles au premier regard, les cours d'eau abritent de très nombreux petits animaux invertébrés : larves d'insectes, mollusques, crustacés, vers… Ils sont utilisés pour apprécier l'état biologique.

Micropolluants : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

Molécules émergentes : elles se répartissent dans 3 familles de substances :

- substances phytopharmaceutiques (pesticides)
- substances pharmaceutiques et autres émergents (médicament, produits de soins corporels, plastifiants…)
- substances dangereuses (métaux lourds…)

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé.

PREB : Personne Responsable d'une Eau de Baignade (art L1332-3 du Code de la Santé publique).

Profil de baignade : correspond à une identification et à une étude des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il permet de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade.

RCD : Réseau Complémentaire Départemental.

RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel.

RCS : Réseau de Contrôle et de Surveillance.

Réseau IDEAL : Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local, association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

RHP : Réseau Hydrobiologique et Piscicole.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, il décline à l'échelle d'un bassin versant les grandes orientations définies par le SDAGE. Un SAGE est actif sur le département du Lot, il s'applique sur les bassins de la Rance et du Célé.

SDAGE du bassin Adour-Garonne : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, applicable depuis le 18 décembre 2009, il prévoit notamment les modalités pour atteindre d'ici 2015, le bon état des eaux pour l'ensemble des milieux superficiels et souterrains.

SPAC : Service Public de l'Assainissement Collectif.

Toxicologique : qui a pour objet d'étudier les poisons, leurs effets sur l'organisme et leur identification.

SYDED du Lot - Les Matalines 46150 CATUS
Tél. 05 65 21 54 30 - Fax 05 65 21 54 31 - E-mail : accueil@syded-lot.fr - Site Internet : www.syded-lot.fr

Réalisation et impression : SYDED du Lot - Version du 12 juin 2014